

DEPARTEMENT
SAONE ET LOIRE
COMMUNE
SERLEY

**PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL
DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Le Comité syndical du SICED BRESSE NORD s'est réuni à la salle des Fêtes de Serley le 29 septembre 2022 à 18H15.

<i>Nombre de conseillers en exercice : 92</i>	<i>Nombre de conseillers excusés : 9</i>
<i>Nombre de conseillers présents : 51</i>	<i>Nombre de conseillers absents : 26</i>
<i>Nombre de pouvoirs : 6</i>	

Secrétaire de séance : M. MERCEY BON Jean-Claude

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h20. Il remercie l'ensemble des participants de leur présence.

I. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations d'attributions :

Rapporteur : Julien GANDREY

I-1) Commandes signées par le Président

Objets	Prestataires	Dates de signature	Montants
Transport, location de bennes de traitement placoplâtre	Bourgogne Recyclage	01/07/2022	184.62 € TTC/Tonne
Traitement Plastiques mélangés	Véolia	01/07/2022	51.69 € TTC/Tonne
Rédaction du marché de géolocalisation	EODD	01/07/2022	12 504.00 € TTC
Achat de 14 bacs roulants	UGAP	27/07/2022	975.96 € TTC
Achat de 4 bennes	Bellevret	28/07/2022	30 040.80 € TTC

I-2) Décision financière signée par le Président

Dépenses		Recettes	
Articles	Montants	Articles	Montants
022 : dépenses imprévues	-23 159.00 €		
65548 : Autres contributions	+23 159.00 €		
TOTAL Dépenses	0 €	TOTAL Recettes	

Ajustement budgétaire nécessaire pour permettre le paiement de la compensation financière due au Syndicat de Gestion des Bâtiments de la Recyclerie de Bresse suite au retrait du SIRTOM de Chagny.

II. Rapports pour délibérations :

Administration générale

II-1) Installation de délégués au sein du Comité Syndical :

L'assemblée prend acte de l'installation de Mme Charline DEVILLERS, M. Mathieu ROGUET et M. Pierre LAVENTURIER comme membres délégués au sein du Comité Syndical.

Mme DEVILLERS est désignée pour remplacer M. COULON, démissionnaire, représentant la commune de JUIF.

Messieurs ROGUET et LAVENTURIER sont désignés pour représenter la commune de BEAUVERNOIS.

Avis favorable à l'unanimité

M. le Maire de BEAUVERNOIS signale un problème au niveau de l'envoi des mails pour les convocations et l'envoi des rapports. M. le Président précise que ce point sera réglé.

II-2) Désignation du secrétaire de séance :

Après en avoir délibéré, il est demandé au Comité Syndical :

- de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret
- de désigner M. MERCEY BON Jean-Claude comme secrétaire de séance.

Adoption à l'unanimité

II-3) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2022

Le procès-verbal du Comité Syndical de la séance du 16 juin 2022 est **adopté à l'unanimité**.

II-4) Création d'un groupement de commandes pour le transfert et le transport des déchets d'emballages à partir du 1^{er} janvier 2023

L'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques doit avoir lieu au plus tard le 1^{er} janvier 2023.

3 syndicats se sont groupés pour la création d'un Centre de tri final à TORCY : Syndicat mixte d'études et de traitement des déchets (SMET 71), la Communauté urbaine LE CREUSOT-MONTCEAU (CUCM) et le Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes (SYTRAIVAL).

La mise en service est prévue mi 2024.

Dans l'attente, le SMET 71, dans le cadre de l'exercice de la compétence traitement, organisera une phase transitoire pour le traitement des déchets d'emballages en extension des consignes de tri à partir du 1^{er} janvier 2023.

Les études réalisées ont abouti à retenir le Centre de tri de Noidans-le-Ferroux (70), Lons-le-Saunier n'étant pas en capacité d'accueillir les tonnages prévus.

Il est proposé la constitution d'un groupement de commandes de services entre la communauté d'agglomération Beaune Côte Sud, la communauté de Communes Entre Saône et Grosne, la communauté de Communes Maconnais Tournugeois, la communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise et le Syndicat intercommunal de collecte et d'élimination des déchets de la Bresse du Nord.

Questions de M. Le Maire de Saint-Maurice-en-Rivière : Les déchets seront-ils emmenés directement à Noidans-le-Ferroux ?

M. Le Président précise que les emballages seront stockés sur une plateforme et un transporteur les emmènera au Centre de tri.

Il y a lieu de procéder à la désignation de deux membres appelés à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Sont proposés comme membre titulaire : M. Julien GANDREY, et comme membre suppléant : M. Laurent PARADIS.

Adoption à l'unanimité

II-5) Fixation des modalités de publicité des actes :

Il est proposé au Comité Syndical :

- De décider de maintenir cumulativement les modalités actuelles de publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel, à savoir :
 - Publicité du Syndicat par affichage papier à son siège et
 - Publicité du Syndicat par publication sur papier à son siège et
 - Publicité du Syndicat sous forme électronique sur son site internet

Adoption à l'unanimité

II-6) Présentation du rapport annuel d'activités 2021 du SMET 71 :

M. le Président passe la parole à M. FICHET.

Le rapport a été adressé à chacun des membres du Comité Syndical, ainsi qu'à chaque Président des collectivités adhérentes pour être présenté aux assemblées délibérantes. Il peut être consulté au siège du Syndicat.

Il y a lieu de retenir en sachant que les pourcentages de l'année 2020 ne sont pas significatifs du fait du Covid qui a modifié les habitudes des usagers, pour le SICED BRESSE NORD :

- 5232 T d'ordures ménagères résiduelles, soit une augmentation de +2,65 %. C'est pour cela qu'il faut réduire le volume des ordures ménagères.
- 1182 T en divers non recyclables (DNR), soit une baisse de -5,4 %

En ce qui concerne l'évolution globale des apports des adhérents en déchets verts, on note une augmentation de +24,2 %, hausse due à la météorologie de l'année 2021, particulièrement pluvieuse et propice au développement de la végétation.

Il faudra inciter les usagers sur le compostage et le broyage des déchets à domicile.

Un projet d'extension de l'usine est prévu pour recevoir les déchets de 700 000 habitants.

M. FICHET signale que de plus en plus de batteries de téléphones ou autres se retrouvent dans les déchets et qu'il y a un risque d'incendie sur le site.

L'assemblée prend acte de la présentation du rapport 2021 du SMET 71.

II-7) Extension du service de collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à

porte :

M. le Président rappelle que sur le syndicat, 2 méthodes sont utilisées pour ramasser les ordures ménagères :

- La collecte en porte à porte pour 35 communes
- Et la collecte en points de regroupement pour 11 communes

Il précise que le ramassage et le transfert des ordures ménagères résiduelles sont effectués en régie par les agents et les véhicules du SICED, à une fréquence d'un passage / commune / semaine.

Sur l'année 2021, 5232 T d'ordures ménagères ont été collectées pour un coût de traitement de 635 384,53 € et un versement de TGAP de 102 606,58 €.

Il explique que ces 2 méthodes de collecte présentent chacune des avantages et des inconvénients.

A l'issue de l'état des lieux et de l'analyse de la Sté EODD dans le cadre de l'étude d'optimisation des circuits de collecte, il s'avère que sur les 11 communes actuellement collectées en point de regroupement, 6 d'entre elles souhaitent que les ordures ménagères soient prises en charge par le SICED en porte à porte à compter du 1er janvier 2023, à savoir :

- Dampierre-en-bresse
- La Racineuse
- Mouthier-en-Bresse
- Sens-sur-Seille
- Serley
- Torpes

Il est précisé que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des usagers des 6 communes concernées par ce changement de mode de collecte des ordures ménagères résiduelles évoluera automatiquement en 2023.

Il passera de la zone 2 (collecte des ordures ménagères en point de regroupement) avec un taux de TEOM 2022 de 8,28 % à la zone 1 (collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte) avec un taux de TEOM 2022 de 10,99 %.

Cette extension du service de collecte des ordures ménagères résiduelles sera assurée en régie sans recrutement complémentaire.

Le SICED initiera sa campagne d'achat et de fourniture de bacs individuels destinés aux ordures ménagères résiduelles remis à chaque foyer en 2023, en commençant par équiper les 6 communes en question.

Question de Mme CHEMY (commune de Mervans) : A quelle date toutes les communes seront-elles équipées en bacs ?

M. le Président précise que dans un premier temps, ce sont les 6 communes passant en porte à porte qui seront équipées.

M. le Président indique que sur les points de regroupement, les usagers déposent n'importe quoi. L'objectif est de tout passer en porte à porte (ordures ménagères + emballages).

Le SICED est à 170 kgs d'ordures ménagères/habitant collectées, alors que le niveau national est de 250 kgs/habitant.

Adoption à l'unanimité

II-8) Modification du zonage de la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Il y a lieu de définir les nouvelles zones de perception à taux différents de la TEOM en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu comme suit :

- Zone 1 bénéficiant d'un ramassage des ordures ménagères en porte à porte composées des communes suivantes :
 - ABERGEMENT STE COLOMBE
 - ALLERJOT
 - AUTHUMES
 - BAUDRIERES
 - BEAUVernois
 - BELLEVESVRE
 - LA CHAPELLE ST SAUVEUR
 - DAMEREY
 - DAMPIERRE EN BRESSE
 - DEVROUZE
 - DICONNE
 - FRANGY EN BRESSE
 - FRETTERANS
 - GUERFAND
 - JUIF
 - LAYS SUR LE DOUBS
 - LA RACINEUSE
 - LESSARD EN BRESSE
 - MERVANS
 - MONTCOY
 - MOUTHIER EN BRESSE
 - OUROUX SUR SAONE
 - PIERRE DE BRESSE
 - POURLANS
 - SENS SUR SEILLE
 - SERLEY
 - ST BONNET EN BRESSE
 - ST CHRISTOPHE EN BRESSE
 - ST ETIENNE EN BRESSE
 - ST GERMAIN DU BOIS
 - ST GERMAIN DU PLAIN
 - ST MARTIN EN BRESSE
 - ST MAURICE EN RIVIERE
 - SERRIGNY EN BRESSE
 - SIMARD
 - LE TARTRE
 - THUREY
 - TRONCHY
 - VERISSEY
 - TORPES
 - VILLEGAUDIN

- Zone n° 2 bénéficiant d'un service de ramassage ordures ménagères en points d'apport volontaire composée des communes suivantes :
 - o BOSJEAN
 - o BOUHANS
 - o LA CHAUX
 - o LE PLANOIS
 - o MONTJAY

Adoption à l'unanimité

Question de M. Joël MARTIN (commune d'Authumes) : Il faudrait peut-être équiper en bacs en priorité les personnes habitant dans les impasses.

M. le Président précise que M. DEBRUNE verra ce point avec les élus.

La mise en place s'effectuera de la façon suivante :

-1 bac noir pour les ordures ménagères (180 litres)

-1 bac jaune pour les emballages (240 litres)

Actuellement, ce qui fait du poids dans les ordures ménagères, c'est la présence de verre.

Question de M. DELPLACE (commune d'Authumes) : Le tri n'est pas évident, par exemple sur une bouteille de lait, il y a l'opercule + bouchon plastique dur + bouteille.

M. le Président indique que le tri ne sera pas aussi fin.

II-9) Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, exercice 2023 :

La liste d'exonération est adoptée à l'unanimité.

II-10) Vente du broyeur :

M. le Président informe l'assemblée que le SICED avait fait l'acquisition d'un broyeur en 2013 pour un montant de 45 876,53 €. Ce matériel était prévu pour être mis à la disposition des usagers avec 1 ou 2 agents selon les cas. En 9 ans, il a été utilisé à 9 reprises pour une recette de 2 260,00 €. Il est donc souhaitable de le vendre.

Le professionnel intéressé par ce matériel propose un rachat pour un montant de 30 000,00 €.

Adoption à l'unanimité

II-11) Décision modificative n° 2 :

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du chapitre 011 de certaines dépenses votées au budget primitif 2022, il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes financées par la vente du broyeur à végétaux.

Section fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Articles (chap.) – Opération	Montants	Articles (chap.) Opération	Montants
6068 (011) : Autres matières et fournitures	+ 20 000,00 €	024 : Produits des cessions d'immobilisation	+ 30 000,00 €
62878 (011) : A d'autres organismes (SMET 71)	+ 10 000,00 €		
Total Dépenses	+ 30 000,00 €	Total recettes	+ 30 000,00 €

Adoption à l'unanimité

III- Informations et questions diverses :

Informations

III-1) Réponse à M. DE TRUCHIS sur les questions posées lors du précédent Comité Syndical du 16 juin 2022 :

M. le Président apporte des précisions sur les consommations de gasoil du SICED :

- 138 000 litres en 2020 pour 172 353,00 €
- 141 000 litres en 2021 pour 197 697,00 €
- 108 000 litres en 2022 pour 216 000,00 €

La cuve de stockage a une capacité de 5 000 litres.

Le SICED a un contrat pour une livraison par semaine, et est prioritaire auprès du fournisseur.

En ce qui concerne l'entretien des véhicules avec l'embauche d'un agent en 2017 :

- 2016 : 167 200,00 € de dépense pour l'entretien de 23 véhicules
- 2021 : 177 600,00 € de dépenses pour l'entretien de 27 véhicules

Le SICED fait une économie d'environ 700,00 €/véhicule car du fait du suivi, il y a beaucoup moins d'immobilisation de véhicules. Auparavant, il fallait faire réparer les véhicules à Louhans, ce qui mobilisait 2 agents.

III-2) Consultations en cours :

- Sur le transfert et transport à partir des quais de transit
- Commande de bacs de 180 litres pour 61 800,00 € TTC, clôture le 07/10/2022

M. le Président demande pour la distribution des bacs sur les 6 communes, que les mairies nous fassent parvenir un listing des habitations.

III-3) Horaires en période de canicule :

Obligation réglementaire : +34° = mesures de protection des salariés

Eté 2022

Dispositif non mis en œuvre en juin alors que + 34° - Malaises usager + agent

Horaires de travail et ouvertures adaptés 6h00 – 13h30 :

- Du vendredi 15/07 au samedi 23/07
- Du lundi 08/08 au samedi 27/08

Eté 2023

Pour plus de lisibilité pour les usagers = Périodes fixes et établies à l'avance

Ouvertures programmées des déchetteries de 6h30 – 13h30

Du lundi 03/07 au samedi 26/08

+ Juin et septembre – Selon les températures prévues – Si + de 34°

Question de Mme CHEMY (commune de Mervans) : Il y a 30 mn en moins sur les horaires pratiqués actuellement.

M. le Président précise que même sans canicule, on restera sur les horaires ci-dessus en juillet et août.

III-4) Personnel :

Recherche d'un alternant à compter de l'année scolaire 2022-2023 sur une mission partagée « Ambassadeur de tri et Maître composteur ».

Candidature lancée le 09/08/2022 auprès d'établissements scolaires ciblés.

Pas encore de retour.

III-5) Ressoucerie :

ALCG : Point réunions des 19 et 23/08/2022 – Contentieux : poursuite de l'action en justice devant le Tribunal Administratif de Dijon.

M. CHAILLON a été recruté du 15/09/2022 au 31/12/2022 de 4h30 à 11h30 - 2 jours par semaine pour contrôler les ordures ménagères et corriger les erreurs de tri.

III-6) Perspectives 2023 :

Programmation d'une réunion extraordinaire du Comité Syndical le 20/10/2022 à 18h15 en présence de M. ROUX (CITEO) et M. LEONARD (SMET).

Actions/Projets/Calendrier 2023 :

- Extension des consignes de tri
- Schéma de collecte
- Fréquence des levées des ordures ménagères
- Compostage et gestion des biodéchets
- Lisibilité des consignes et Communication
- Pédagogie et Contrôle
- Sécurisation des déchetteries
- Suppression des PAV isolés
- Modification du règlement de collecte

III-7) Services ordures ménagères :

M. le Président fait un point sur les marches arrière.

Pour l'étude d'optimisation, une réunion de restitution de l'étude est prévue en présence du Cabinet EODD et fixée au 07/10/2022 à 12h00 avec les agents du service Ordures Ménagères, puis 14h00 avec le Bureau syndical.

III-8) Déchèteries :

M. le Président indique l'ajout de deux flux afin de réduire le volume des déchets non recyclables et la TGAP :

- Plastiques durs
- Placoplâtre
- Matières cuivrées :
 - o Mise en place début avril dans les 6 déchetteries
 - o Premier retour début juillet : 950 kg cuivre à 2 500 €/T = 2 375 € de recette
 - o Prochaine collecte : fin octobre : quantité similaire – Recette similaire
 - o RAPPEL : recettes non budgétées – Que du plus

M. le Président précise la suspension du tarif de 6 €/m³ supplémentaire en déchetterie :

- Plus de poursuite pour recouvrement de la Trésorerie au-dessous de 15€ par recette
- Donc 0 € ou plus de 15 €
- Difficulté des gardiens à mettre en œuvre cette tarification incomprise de l'usager
- Sujet de friction systématique avec les usagers
- Difficulté d'émission des titres pour la compatibilité (lecture difficile)
- Recette annuelle 1 800 € en 2021 – 1 280 € au 31/08/2022

III-9) Calendrier des réunions :

- Restitution de l'étude d'optimisation du service Ordures Ménagères au Bureau syndical :
Vendredi 07/10/2022 à 14h00 - Salle de réunion du SICED
- Réunion extraordinaire du Comité Syndical en présence de M. ROUX (CITEO) et
M. LEONARD (SMET) : Jeudi 20/10/2022 à 18h15 – Salle des fêtes de Serley
- Réunion du Bureau syndical : Jeudi 24/11/2022 à 17h15 - Salle de réunion du SICED
- Réunion du Comité Syndical : Mercredi 07/12/2022 à 18h15 - Salle des fêtes de Serley

Questions diverses :

- M. le Président précise que pour les problèmes de marches arrières des véhicules, il convient de voir avec M. DEBRUNE pour une mise en place rapidement.
- Mme Jocelyne EUVRARD (commune de Frangy-en-Bresse) demande s'il est possible de réaliser un trombinoscope de l'organisation du SICED.
- M. le Président indique pour les nouvelles consignes de tri, qu'il est prévu :
 - o Bacs de 180 litres (ordures ménagères)
 - o Bacs de 240 litres (tri emballages)
 - o Verre et papier/journaux au PAV
- M. le Président évoque le projet d'alterner collecte ordures ménagères et bacs de tri tous les 15 jours.

Question de M. MORERE (commune de Guerfand) : Comment seront collectées les ordures ménagères et les emballages au 1^{er} janvier 2023 ?

M. le Président précise en sacs transparents pour les emballages ou en bacs pour les ordures ménagères. L'achat des bacs pour toutes les communes (en dehors des 6 communes qui seront équipées en priorité du fait de leur passage en porte à porte) sera prévu sur le budget 2023.

Question de Mme Andrée CHAUDAT (commune de Torpes) : Les colonnes sur les PAV vont-elles rester ?

M. le Président répond que certains PAV qui n'ont qu'une colonne, seront supprimés. Actuellement, il existe 99 PAV avec 200 colonnes. Sur les PAV, il ne restera que des colonnes verre et des colonnes papiers/journaux.

- M. le Président indique qu'à compter du 1^{er} octobre 2022, les bureaux du SICED seront fermés au public le mardi matin, le mercredi après-midi et le vendredi après-midi.

- M. le Président demande que les articles à faire paraître dans les bulletins municipaux soient communiqués aux communes rapidement.

La séance est levée à 19h40.

Le secrétaire de séance
Jean-Claude MERCEY BON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mercey Bon', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.